



## Accident de la route sans responsabilité constat de police

Par **DDxp**, le 11/11/2017 à 19:05

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de la route le 15 octobre 2017, je ne suis pas responsable, j'ai percuté un cycliste qui était en travers de la route à la sortie d'un virage.

J'ai eu quatre fractures de la mâchoire et 20 dents brisées, il y a eu un constat de la gendarmerie et j'ai été auditionné.

La transmission du procès verbal a Trans PV prend beaucoup de temps et retarde mon indemnisation.

Est-t'il possible de réclamer la main courante de constat d'accident à la gendarmerie?

Mon assurance sera à même de constater ma non responsabilité avec ce document sans attendre la fin de la procédure administrative qui est très longue et je pèse mes mots.

J'ai un devis de mon dentiste de 37000 euros et je compte demander des dommages et intérêts qui seront chiffrés ultérieurement.

Je vous remercie pour vos réponses.

Bonne soirée

Par **chaber**, le 11/11/2017 à 20:59

bonjour

[citation]J'ai été victime d'un accident de la route le 15 octobre 2017, je ne suis pas responsable, j'ai percuté un cycliste qui était en travers de la route à la sortie d'un virage.  
[/citation]Seul le PV déterminera les circonstances exactes de l'accident et les assureurs

pourront juger des responsabilités; la main courante n'a pratiquement aucune valeur. Même pour l'obtenir il faut passer obligatoirement par un avocat.

Les assureurs respectifs ne se baseront que sur le PV dressé par la gendarmerie. Avant TRANSPV il fallait au minimum 3 mois pour obtenir ce PV

Par **Visiteur**, le **11/11/2017** à **21:32**

Bsr

Excusez, je ne comprends pas si vous étiez vous mêmes en 2 roues ?